



HANDICAP & EMPLOI,
NOUVEAUX MÉTIERS, NOUVEAUX HORIZONS !



Grégory Culleron, chef cuisinier et créateur d'entreprise, Ambassadeur de l'Agefiph

Participez à nos actions du 16 au 22 novembre 2015

DOSSIER DE PRESSE

Contact Presse (DIRECCTE) : Philippe Jubeau
Téléphone : 05 55 12 20 45 – dr-limou.communication@directe.gouv.fr

Contact Presse (CREAI Limousin – PRITH) : Jean Autier – Fauzia Ennebet
Tél : 05 55 50 78 12 / 06 33 86 32 49
prithlimousin@orange.fr / www.prith-limousin.com



www.semaine-emploi-handicap-agefiph.fr

Sommaire

Communiqué de synthèse	p.3-4
Le programme de la semaine	p.5-11
Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sens de la loi	p.12
Les chiffres concernant les BOE en Limousin	p.13
Les bénéficiaires de la loi dans les entreprises privées en 2010	p. 14
Les BOE dans la fonction publique en Limousin	p.15
Les chiffres clés à retenir	p.16
Glossaire - Idées de reportages	p.17-20



Communiqué de synthèse

Éléments de contexte

Du 16 au 22 novembre 2015, se déroulera la 19^{ème} semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées. En effet, l'enjeu sociétal est de répondre aux difficultés rencontrées par 2,5 millions de personnes en recherche d'insertion professionnelle ou de maintien dans l'emploi dans le secteur privé ou public.

Le Président de la République lors de la « Conférence nationale du handicap » du 11 décembre 2014 a tracé une feuille de route ambitieuse afin que nos concitoyens puissent « vivre et travailler comme les autres, avec les autres ».

La Ministre du Travail, lors de son intervention aux journées nationales des **PRITH (Plans Régionaux d'Insertion des Travailleurs Handicapés)** le 30 septembre 2015, a précisé que la politique en faveur de l'emploi des personnes handicapées « doit se déployer sur un spectre extrêmement large » et avec « des partenaires rassemblés autour d'un objectif commun : favoriser un meilleur accès des personnes handicapées à l'emploi et à la formation professionnelle ».

Notre région a été pionnière en matière de partenariat. Depuis 2007, sous l'impulsion de l'Etat et de l'Agefiph, un programme régional a été lancé avec l'ensemble des acteurs (circulaire ministérielle de mai 2009 : demande à tous les préfets de décliner des PRITH). Celui-ci s'est appuyé sur une coordination technique pour décliner les actions, notamment celles de la semaine pour l'emploi.

Le Limousin compte environ 28 000 personnes reconnues handicapées, âgées de 15 à 64 ans. Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi représentent 11% des demandeurs d'emploi (en catégorie A, B et C), en proportion plus élevée qu'au niveau national (8,5%). La région se distingue aussi par une part plus importante dans les contrats aidés et un taux d'emploi de bénéficiaires de l'obligation d'emploi de la loi du 11 février 2005 supérieurs au national.

Ces données reflètent la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés en faveur des personnes handicapées en Limousin ; dans un contexte économique difficile, les acteurs institutionnels ont souhaité maintenir cette semaine et mieux faire connaître la variété des solutions leur permettant l'accès à l'emploi et le maintien en emploi.

Cette semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées est le cadre d'une sensibilisation large. L'ensemble des acteurs partenaires du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (*piloté par l'Etat en partenariat avec l'Agefiph, le FIPHFP, le Conseil Régional, avec le soutien de Limoges Métropole, d'AG2R La Mondiale, du Carrefour des Etudiants et des entreprises privées*) souhaite décliner des actions concrètes en région Limousin du 16 au 22 novembre 2015.

Les actions proposées

Des réunions de préparation avec les associations et les acteurs œuvrant sur le champ du handicap ont permis de proposer des actions démontrant aux entreprises et aux personnes que handicap et emploi sont compatibles.

Cette année, le slogan est « nouveaux métiers et nouveaux horizons ».

À cet effet, des actions seront déclinées en région Limousin à destination des différentes cibles qui sont :

- Les personnes en situation de handicap, avec la possibilité :
 - o de passer un temps ou une journée à la découverte d'une entreprise ou d'un établissement public et d'un métier,
 - o de rencontrer des employeurs à la recherche de compétences sur Limoges et Brive dans le cadre des « Forum Emploi »,
 - o pour les personnes en arrêt de travail (salariés ou agents contractuels de la Fonction publique, ou agents travaillant moins de 28h), de rencontrer les acteurs en charge de l'accompagnement vers un maintien dans l'emploi ou un reclassement externe.

- Les employeurs avec :
 - o la possibilité pour les acheteurs du secteur privé et public de rencontrer les Entreprises Adaptées et les Établissements et Services d'Aide par le Travail afin de mieux connaître leurs activités,
 - o la tenue de deux forums emploi leur permettant de proposer des offres d'emploi ou des stages au bénéfice des travailleurs handicapés,
 - o un temps d'échanges sur les mesures et aides mobilisables en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

- Les partenaires ou les professionnels œuvrant dans le secteur du handicap avec notamment les quatre conférences suivantes :
 - o les chiffres clés de l'emploi et les actions au bénéfice des personnes en situation de handicap entre 2005 et 2015,
 - o l'orientation et la sécurisation des parcours des jeunes en situation de handicap dans le cadre de la journée d'accueil portée par le Carrefour des Étudiants en collaboration avec le Rectorat, à destination des professeurs principaux, conseillers d'éducation et conseillers d'orientation psychologue,
 - o l'accès et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les actions de formation et en alternance,
 - o une conférence sur les troubles musculo squelettiques, les risques psycho sociaux et le handicap, portée par le CHRU de Limoges à destination des professionnels RH dans la Fonction publique.

L'organisation de ces manifestations a été confiée au Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité en Limousin (CREAI Limousin) qui porte la coordination technique du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH).

Programme de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées

16 au 22 novembre 2015

Cette semaine se déroulera du 16 au 22 novembre 2015 dans les 3 départements avec l'ensemble des acteurs et partenaires facilitant l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Les actions proposées

Action 1

« *Un jour, un métier en action* »

Semaine du 16 au 22 novembre 2015

Action transversale durant la semaine avec pour objectifs :

- permettre à un travailleur handicapé de passer une journée chez un employeur privé ou public, de se familiariser avec un secteur d'activité et ou un métier,
- permettre à un employeur et collaborateur de changer l'image qu'il peut avoir sur le handicap.

Prescripteurs :

- Pôle emploi, Cap emploi, missions locales, Carrefour des étudiants et centres de rééducation professionnelle.

Financement :

- Prise en charge du risque accident du travail et accident du trajet par l'Agefiph et le CREA Limousin.

Pilotes : Agefiph, CT PRITH

Action 2

« *Conférence sur l'emploi des personnes handicapées en Limousin depuis la loi de 2005 (chiffres clés)* »

Lundi 16 novembre 2015 de 10 h 00 à 12 h 00 : Carrefour des Etudiants à Limoges

Cette action est ouverte à l'ensemble des acteurs et partenaires en charge de l'accueil et de l'accompagnement des publics en situation de handicap au niveau de l'accès à l'emploi, de l'accès à la formation, du maintien dans l'emploi ou de la préparation au reclassement externe et de l'information sensibilisation des employeurs. Son objectif est de montrer l'évolution de l'emploi des personnes en situation de handicap sur la période couvrant les 10 dernières années.

Cette conférence se déroulera autour de trois temps :

- Les chiffres clés entre 2005 et 2015
- Les dispositifs, mesures et prestations mises en places et les évolutions avec

- notamment un point sur l'accès à la formation
- Les perspectives et axes de progrès.

Publics cibles : acteurs et partenaires œuvrant sur le champ de l'accompagnement des travailleurs handicapés de la région Limousin.

Pilotes : DIRECCTE, ARS, DRJSCS, Rectorat, Pôle emploi Conseil Régional, Agefiph, FIPHFP, MDPH, CT PRITH.

Action 3

« Comité des employeurs des représentants des trois versants de la Fonction publique dans le cadre d'Handi-pacte »

Lundi 16 novembre 2015 à 14 h 00 : préfecture de Limoges

Le FIPHFP est le fonds collecteur de la contribution pour les employeurs publics qui n'atteignent pas les 6% de bénéficiaires de l'obligation d'emploi dès lors qu'ils ont 20 agents et plus. Dans le cadre de sa gouvernance, il a souhaité décliner dans chaque région le dispositif Handi-Pacte. Ce dispositif est un outil opérationnel au service des employeurs publics. Il est financé par le FIPHFP et s'appuie sur un comité de pilotage qui valide les orientations et les actions. Il est présidé par le monsieur le préfet de région. Ce dernier met en place un comité d'employeurs publics pour identifier les freins et les axes de progrès à conduire.

Profitant de la déclinaison de la Semaine Nationale, il a été proposé la tenue de ce comité avec comme ordre du jour : la présentation de l'état des lieux de l'emploi des personnes en situation de handicap et les actions conduites dans le cadre d'Handi-Pacte depuis août 2014.

Publics cibles : Les membres représentatifs des employeurs des trois versants de la fonction publique.

Pilotes : Etat, FIPHFP, CT PRITH, Handi-Pacte Fonction publique Limousin.

Action 4

« Présentation des activités des EA et ESAT aux acteurs économiques de la région »

Mardi 17 novembre 2015 de 08 h 30 à 09 h 30 : Ester Technopole Limoges (salle Hermès)

En Limousin, 2 300 personnes en situation de handicap travaillent dans les EA et ESAT en Limousin. Les différentes structures proposent des activités riches et diversifiées dont les employeurs de notre région peuvent méconnaître l'existence.

A ce titre, une action initiée par les réseaux (Hansemble, SCETA et Collectif ESAT) permettra aux acteurs économiques de la région (acheteurs du secteur privé et public) d'assister à une présentation des activités des EA (Entreprises Adaptées) et des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) autour d'un petit déjeuner. Suite à cette présentation, des temps d'échanges seront possibles entre les structures EA et ESAT et les employeurs publics. Les employeurs du secteur privé (entreprises de plus de 50 salariés) ont été invités par courrier. Les employeurs publics ont reçu l'information via les correspondants handicap identifiés dans le cadre d'Handi-Pacte.

Publics cibles : Employeurs publics et privés

Pilotes : Hansemble, SCETA, Collectif ESAT, CT PRITH.

Action 5

« Information des partenaires ou opérateurs en relation avec les employeurs du secteur privé au sujet des mesures en faveur de l'emploi des personnes handicapées (OPCA, organisations professionnelles, chambres consulaires) »

Mardi 17 novembre 2015 de 10 h 00 à 12 h 00 : Ester Technopole Limoges (salle Hermès)

Le développement des activités de nos entreprises passe souvent par le recrutement de compétences et/ou le maintien de salariés dans l'emploi.

Les difficultés de mobiliser les entreprises ont conduit les acteurs du PRITH à organiser un temps d'information et d'échanges à destination des acteurs qui accompagnent les entreprises sur leurs projets de développement ou sur les problématiques d'inaptitude au poste de travail de leurs salariés.

Cette information portera sur :

- le cadre réglementaire concernant l'obligation d'emploi et l'éligibilité des employeurs aux fonds collecteurs ;
- l'offre de service des Cap emploi (recrutement) et des SAMETH (maintien dans l'emploi),
- les autres mesures, dispositifs et structures mobilisables concernant les personnes handicapées, à destination des employeurs.

Publics cibles : OPCA, Organisations professionnelles, Organisations Syndicales, Chambres Consulaires.

Pilotes : Agefiph, Cap emploi, SAMETH, CT PRITH.

Action 6

« Après-midi d'échanges pour les référents handicap des organismes de formation du Limousin (accueil, accompagnement des personnes en situation de handicap en formation, adaptation du parcours) »

Mardi 17 novembre 2015 à 14 h00 : Ester Technopole Limoges (salle Hermès)

Suite à la mise en place dans le cadre du PRITH de référents « handicap » dans les organismes de formation, et en complément du programme de professionnalisation annuel de PRISME Limousin, il a été convenu de mettre en place des échanges de pratiques à destination des 44 référents identifiés en Limousin. L'objectif est l'élaboration d'un guide pratique basé sur des cas concrets.

Publics cibles : Référents handicap ou personnes ressources dans les organismes de formation.

Pilotes : Conseil Régional, Pôle emploi, Agefiph, FIPHFP, CT PRITH.

Action 7

« Forum emploi et Handicap Haute-Vienne »

Mercredi 18 novembre 2015 de 10 h 00 à 14 h 00 : Ester Technopole Limoges

Le cadre réglementaire et législatif oblige tout employeur de 20 salariés et plus d'avoir 6% de travailleurs handicapés. Dans un contexte économique difficile, la demande d'emploi de ce public augmente pourtant plus fortement que la demande d'emploi totale. Les acteurs du PRITH souhaitent mobiliser les employeurs et les demandeurs d'emploi afin de faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi.

Des employeurs du secteur privé (banques, grande distribution, industrie, intérim), et des fonctions publiques seront présents.

Publics cibles : BOE en recherche d'emploi.

Pilotes: CT du PRITH / Cap emploi 87/Pôle emploi / Carrefour des Étudiants / Missions Locales / Organisations professionnelles / Handi-pacte / ALTHER / Hansemble.

Action 8

« Forum emploi et Handicap Corrèze »

Jeudi 19 novembre 2015 de 10 h 00 à 16 h 00 : Espace Derichebourg Brive

Si depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, d'importants progrès ont été réalisés sur le plan de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, leur taux de chômage, deux fois plus élevé que la moyenne nationale incite à la poursuite des actions engagées.

Ce forum emploi est une occasion unique pour les employeurs privés ou publics de combler leurs besoins en recrutement à court ou moyen terme avec les compétences des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés. Ils pourront recevoir les candidats en entretien et communiquer sur leurs offres d'emploi à pourvoir, sur un stand qui leur sera attribué.

Publics cibles : BOE en recherche d'emploi.

Pilotes: CT du PRITH/Cap emploi 19 / MDPH 19 / Pôle emploi 19 / Alther/CDG 19/ Handipacte / Hansemble /Missions Locales

Actions 9 et 10

« Informations collectives des salariés et agents de la fonction publique relevant du régime général en arrêt de travail en Haute-Vienne et en Creuse »

Vendredi 20 novembre 2015 à 9h30 :
maison du temps Libre à Landouge - Limoges
Salle de la Mutualité - Guéret

La détection précoce des situations de maintien dans l'emploi est un enjeu majeur du PRITH. Dans un souci d'informer les salariés en indemnités journalières sur les dispositifs mobilisables en faveur du maintien dans l'emploi ou de la préparation au reclassement externe, les partenaires en charge de cette thématique souhaitent décliner des temps d'informations à destination de ce public sur deux départements.

L'objectif est de renforcer l'information à ce public cible afin de lui présenter les acteurs qui peuvent les accompagner, et ceci dans le cadre de la collaboration de ces acteurs autour de la prévention de la désinsertion professionnelle.

Publics cibles : salariés en arrêt de travail du régime général, régime agricole.

Pilotes : CT PRITH / CARSAT / MSA / Services de Santé au Travail / SAMETH / MDPH / COMETE / UMRTCL / Agefiph

Action 11

« Information à destination des employeurs privés et des partenaires concernant le maintien dans l'emploi des salariés »

Vendredi 20 novembre 2015 à 14 h 00 : cité administrative à Tulle

La mobilisation des partenaires en relation avec les employeurs sur le maintien dans l'emploi des salariés est un axe de travail prioritaire.

Au-delà de cette cible, ce temps d'information permettra plus largement à tous les acteurs, et non pas spécifiquement aux référents spécialisés, de disposer d'une information actualisée afin d'accompagner les employeurs privés et les salariés en risque d'inaptitude sur les dispositifs mobilisables.

Publics cibles : Employeurs privés + employeurs publics pour les agents contractuels de + 28h.

Pilotes : CT PRITH / CARSAT / MSA / Services de Santé au Travail / SAMETH / MDPH / COMETE / UMRTCL / Agefiph / Handipacte

Action 12

« Trophées Handi-Pacte Fonction publique Limousin »

Vendredi 20 novembre 2015 à 14 h 00 : salle des fêtes de la préfecture à Limoges

Cette remise de trophées des bonnes pratiques des employeurs publics a pour vocation de faire connaître, encourager et promouvoir l'action des employeurs, ainsi que le rôle des professionnels du handicap, en faveur de l'insertion, du maintien dans l'emploi et de la sensibilisation des agents dans le secteur public.

La capitalisation des bonnes pratiques identifiées va permettre d'alimenter une banque d'expériences transposable au bénéfice des employeurs publics.

Publics cibles : Employeurs publics des trois versants de la Fonction publique, EA, ESAT.

Pilotes : CT PRITH / Handipacte

Action 13

« Ateliers : Handicap et transition lycée-université »

Jeudi 19 novembre 2015 de 10 h 00 à 12 h 00 : Carrefour des étudiants à Limoges

La sécurisation des parcours des jeunes avec un projet personnalisé de scolarisation est un axe

de progrès identifié. Dans le cadre de la journée organisée par le Carrefour des étudiants, en collaboration avec l'Éducation Nationale, un atelier sera proposé visant à présenter les modalités d'intervention du Carrefour des étudiants en amont d'une entrée à l'université pour les jeunes avec un projet personnalisé de scolarisation en lycée.

Publics cibles : principaux et proviseurs, professeurs principaux, conseillers d'éducation, et enseignants référents.

Pilotes : Carrefour des Étudiants

Action 14

« Forum sur les risques psycho-sociaux/troubles musculo squelettiques et handicap organisé par le CHRU de Limoges »

Jeudi 19 novembre 2015 de 09 h 30 à 17 h 00 : Espace Cité Limoges

Forum régional sur les risques psycho-sociaux organisé par le CHRU de Limoges, avec deux thématiques en matinée : « Prévenir les risques psychosociaux : repères, enjeux et responsabilité » et « Mise en place de politiques de prévention et plans d'actions ». L'après-midi sera consacrée à deux tables rondes : « violence interne et externe en milieu hospitalier » et « troubles musculo-squelettiques ».

Pilotes : CT PRITH / Handi-pacte / CHRU

1 jour 1 métier en action

1- 1 jour 1 métier en action (dans les entreprises privées et publiques)
2- L'emploi des personnes handicapées en Limousin depuis la loi de 2005 (chiffres clés)
3- Comité employeur des représentants des trois versants de la Fonction publique dans le cadre d'Handi-pacte (sur invitation)
4- Présentation des activités des EA et ESAT aux acteurs économiques de la région
5- Information des partenaires ou opérateurs en relation avec les employeurs du secteur privé au sujet des mesures en faveur de l'emploi des personnes handicapées (OPCA, Organisations professionnelles, Chambres consulaires)
6- Après-midi d'échanges pour les référents handicap des OF en Limousin (accueil, accompagnement des personnes en situation de handicap en formation, adaptation de parcours).
7- Forum emploi et handicap Haute-Vienne
8- Forum emploi et handicap Corrèze
9- Information collective des salariés et agents de la fonction publique relevant du régime général en arrêt de travail (Haute-Vienne)
10- Information collective des salariés et agents de la fonction publique relevant du régime général en arrêt de travail (Creuse)
11- Information à destination des employeurs privés et publics concernant le maintien dans l'emploi des salariés et des agents de la fonction publique relevant du régime général (Corrèze)
12- Trophées Handi-Pacte fonction publique Limousin
13- Atelier « Handicap et compétences » : sécurisation des parcours
14- Forum RPS/TMS/ et handicap organisé par le CHRU (sur invitation)
15- Plan d'information et de communication

	<i>Jun. 16</i>	<i>mar. 17</i>	<i>mer. 18</i>	<i>jeu. 19</i>	<i>ven. 20</i>	<i>sam. 21</i>
10h00—12h00 Carrefour des étudiants Limoges						
14h00 Préfecture Limoges						
08h30-09h30 Ester Technopole Limoges (salle Hermès)						
10h00—12h00 Ester Technopole Limoges (salle Hermès)						
14h00 Ester Technopole Limoges (salle Hermès)						
10h00—14h00 Ester Technopole Limoges						
10h00—16h00 Espace Derichebourg Brive						
9h30 Maison du temps libre Landouge						
9h30 Salle de la Mutualité Guéret						
14h00 Cité administrative Tulle						
14h00 Salle des Fêtes Préfecture de Limoges						
10h00—12h00 Carrefour des étudiants Limoges						
9h30—17h00 Espace Cité (Limoges)						

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) au sens de la loi du 11 février 2005

- ↳ Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison Départementale de Personnes Handicapées (MDPH).
- ↳ Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire.
- ↳ Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise leur capacité de travail ou de gain.
- ↳ Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension militaire d'invalidité.
- ↳ Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi du 31 décembre 1991 sur la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires.
- ↳ Les titulaires de la carte d'invalidité et ceux de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- ↳ Sont reconnus BOE dans la fonction publique aussi : les agents qui ont été reclassés en application des lois de janvier 1984 pour les fonctions publiques d'État et territoriale et de janvier 1986 pour la fonction publique hospitalière.

Les chiffres concernant les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) en Limousin

Chiffres issus des tableaux de bord PRITH (source DIRECCTE- septembre 2015)

Une augmentation de la demande d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) :

En Limousin, en septembre 2015, la demande d'emploi des BOE des catégories A, B, C augmente de 5,94% par rapport à septembre 2014, mais de façon moins importante qu'au niveau national (+ 6,48%).

La demande d'emploi totale des catégories A, B, C. augmente de 5,60% en Limousin, un peu plus fortement qu'au niveau national (5,52 % sur la même période),

Une part de BOE parmi les demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) plus élevée en Limousin qu'au niveau national : 11% contre 8,5%

Le Limousin compte au 30/09/2015 : 6 062 BOE inscrits au chômage (catégories A, B, C) :

- 51% en Haute-Vienne
- 17% en Creuse
- 32% en Corrèze

Un public BOE plus exposé au chômage de longue durée que la demande d'emploi totale

- la part des +50 ans parmi les demandeurs d'emploi BOE est presque deux fois supérieure à celle constatée dans la demande d'emploi totale (47% contre 25%).
- 57% des demandeurs d'emploi BOE sont au chômage depuis plus de 1 an, contre 48% dans la demande d'emploi totale.

57% de demandeurs d'emploi BOE sont des hommes en Limousin (54% en France) contre 48% dans la demande d'emploi totale (49% en France)

Un nombre d'entrées et de sorties dans le chômage quasiment identique en catégorie A

- de janvier à sept. 2015, 2136 personnes entrent dans le chômage (5,2% des entrées totales) et 2193 personnes en sortent (6% des sorties totales).
- des publics inscrits à Pôle emploi qui font une démarche de reconnaissance administrative du handicap (augmentation du nombre de premières demandes de RQTH auprès des MDPH).

² Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

³ Travailleurs Handicapés

⁴ Chômage Longue Durée (durée d'inscription supérieure à 12 mois)

⁵ Personnel occupant des emplois supposant une formation spécialisée d'une durée maximum d'un an au-delà du premier cycle de l'enseignement du second degré, du niveau du certificat de formation professionnelle.

⁶ Personnel occupant des emplois n'exigeant pas une formation allant au-delà de la scolarité obligatoire.

Les bénéficiaires de la loi dans les entreprises privées en 2010 *(Sources DOETH)*

Le taux d'emploi dans les entreprises assujetties en Limousin, (hors sous-traitance) est de 3,92% contre 3,63% en 2009 (entreprises de 20 salariés et plus).

L'analyse des résultats produits par les Cap Emploi démontre que le recrutement de personnes handicapées se fait aussi de façon importante dans les entreprises de - 20 salariés.

Le temps partiel (caractéristique concernant l'emploi des personnes handicapées)

Environ 40% des contrats conclus en 2010 dans le secteur privé sont des contrats à temps partiel.

57% des entreprises assujetties à l'obligation d'emploi ne contribuent pas à un fonds collecteur (majoritairement à l'Agefiph)

Le Limousin compte 964 entreprises de 20 salariés et plus soumises à l'obligation d'emploi.

Les 964 entreprises assujetties emploient 71 314 salariés dont 3 342 bénéficiaires de la loi de 2005.

43% des entreprises assujetties à l'obligation d'emploi contribuent à l'AGEFIPH

La région compte 418 entreprises qui contribuent contre 516 en 2009.

Le nombre d'entreprises à quota « 0 TH » représente 16% des entreprises assujetties

Le nombre d'entreprises assujetties à l'obligation d'emploi et n'ayant aucun bénéficiaire de la loi passe de 243 en 2008 à 162 en 2010.

Les caractéristiques des salariés bénéficiaires de la loi

La part des hommes bénéficiaires de la loi dans les entreprises assujetties s'élève à 63%. Ce chiffre est identique à celui de la demande d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Sur les 3 342 salariés bénéficiaires de la loi :

- 3 % ont moins de 25 ans
- 41% ont plus de 50 ans,
- 90% sont en CDI.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dans la fonction publique en LIMOUSIN

(Sources FIPHFP)

L'essentiel

5,32% (moyenne nationale : 4,64%)

Taux d'emploi légal des personnes en situation de handicap dans les fonctions publiques du Limousin au 01/01/2012.

- 3,61% dans la fonction publique de l'Etat contre 3,57% au niveau national,
- 5,27% dans la fonction publique territoriale contre 5,66% au niveau national,
- 5,50% dans la fonction publique hospitalière contre 5,20% au niveau national.

1 751

Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) présents dans les effectifs des trois fonctions publiques en région Limousin dont :

- 61,39% de bénéficiaires entre 41 et 55 ans,
- 60,08% de femmes.

327

Nombre d'agents en situation de handicap manquant dans les fonctions publiques de la région pour atteindre le taux de 6%, dont :

- 129 en Corrèze,
- 75 en Creuse,
- 123 en Haute-Vienne.

180

Nombre total d'employeurs de la région assujettis au versement d'une contribution au FIPHFP.

77

Nombre d'employeurs soumis à un versement d'une contribution.

Taux d'emploi légal dans la fonction publique par département

- Corrèze : 4,85%
- Creuse : 4,38%
- Haute-Vienne : 5,80%

Les chiffres clés à retenir en Limousin

- ↘ Une population avec une reconnaissance de handicap (15 à 64 ans) **représentative de la région**: 28 0000 personnes (contre environ 2,5 millions France entière – dernier chiffre connu 2008).
- ↘ 6062 Demandeurs d'Emploi BOE (*cat. A, B, C*) fin septembre, ce qui représente **11% de la demande d'emploi (*cat. A, B, C*) contre 8,5% au niveau national**.
- ↘ Fin septembre 2015, la demande d'emploi BOE (*cat. A, B, C*) **augmente de manière pratiquement identique à la demande d'emploi totale (*cat. A, B, C*)** sur 1 an : 5,94% (contre 5,60%), et de **manière inférieure au niveau national** (5,94% contre 6,48%).
- ↘ Les 50 ans et plus représentent **47,7% des demandeurs d'emploi BOE contre 25,1% de la demande d'emploi totale**.
- ↘ Le nombre d'inscription à Pôle emploi **suite à un licenciement pour inaptitude augmente** (128 en 2014 contre 88 en 2013).
- ↘ La part des BOE dans les contrats aidés est **globalement supérieure en Limousin à la moyenne nationale pour les CAE et CIE** (CAE : 13,8% en Limousin contre 10,3% en France, CIE : 10,8% contre 9,0%, EAV : 2,1% contre 2,4% en France)
- ↘ Un taux d'emploi avec sous-traitance dans le secteur privé et public qui **est supérieur au national** :
 - Privé : 4,3% contre 2,7% (au 31/12/2010)
 - Public : 5,32% contre 4,64% (au 01/01/2012)
- ↘ 309 maintiens dans l'emploi de salariés en Limousin, soit **une augmentation de 10% par rapport à 2013**.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs se fait dans le cadre du PRITH

Glossaire

A

AAH :	Allocation Adultes Handicapés
ACFP :	Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels
ACTP :	Allocation Compensatrice pour Tierce Personne
AEEH :	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AES :	Allocation d'Education Spéciale (remplacée par l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé loi du 11-02-05)
AFPA :	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AGEFIPH :	Association Nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AIST :	Association Interprofessionnelle de Santé au Travail
AIP TH :	Action d'Insertion Professionnelle pour les Travailleurs Handicapés
ANAH :	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
AP :	Atelier Protégé (devenu Entreprise Adaptée)
APF :	Association des Paralysés de France
API :	Allocation Parent Isolé
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASEH :	Accueil et Scolarisation des Elèves Handicapés
ASI :	Appui Social Individualisé
AVS :	Auxiliaire de Vie Scolaire
AT/MP :	Accident du Travail / Maladie Professionnelle

B

BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

C

CAE :	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CAT :	Centre d'Aide par le Travail (devenu ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail)
CCPE :	Commission de Circonscription pour l'Enseignement Préélémentaire et Élémentaire
CCSD :	Commission de Circonscription pour l'Enseignement du Second Degré
CDAPH :	Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (remplace les COTOREP et les CDES loi du 11 -02-2005)
CDES :	Commission Départementale d'Education Spéciale (remplacée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées loi du 11-02-05)
CDG FPT :	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
CFA :	Centre de Formation des Apprentis
CFE-CGC :	Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres
CGPME :	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
CI :	Carte d'Invalidité
CLIS :	Classe d'Intégration Scolaire
CMP :	Centre Médico – Psychologique
CMPP :	Centre Médico - Psycho – Pédagogique
CNAM :	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNFPT :	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CPAM :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRAM :	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CREAHIL :	Centre Régional d'Etudes et d'Actions pour les Handicaps et les Inadaptations en Limousin

CROSMS : Comité Régional d'Organisation Sanitaire et Médico-Sociale
CRP : Centre de Rééducation Professionnelle
CSFA : Centre Spécialisé de Formation d'Apprentis
CUI : Contrat Unique d'Insertion

D

DDASS: Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DEFM : Demande d'Emploi en Fin de Mois
DETH : Demandeur d'Emploi Travailleur Handicapé
DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale
DIF : Droit Individuel à la Formation
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DPH : Diagnostic Personne Handicapée
DOETH : Déclaration de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
DRJSCS : Direction Régionale Jeunesse Sports et de la Cohésion Sociale
DRTEFP : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

E

EA : Entreprise Adaptée (anciennement Atelier Protégé)
EDEC : Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences
EHPAD : Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
EI : Entreprise d'Insertion
EMT : Evaluation en Milieu de Travail
EPE : Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation
EMO : Emploi Protégé en Milieu Ordinaire
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail (anciennement CAT)
ETP : Equivalent Temps Plein

F

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
FEPE : Formation à l'Emploi Préalable à l'Embauche
FH : Foyer d'Hébergement
FIPH ou FIPH-FP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
FSL : Fonds Social pour le Logement
FV : Foyer de Vie

G

GIC : Grand Invalide Civil
GIG : Grand Invalide de Guerre
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GRETA : Groupement d'établissements publics locaux d'enseignements
GRPH : Garantie de Ressources Personne Handicapée
GRTH : Garantie de Ressources du Travailleur Handicapé

I

IAE : Insertion par l'Activité Economique
IEM : Institut d'Education Motrice
IJ : Indemnités Journalières
IMC : Infirmités Moteurs Cérébraux
IME : Institut Médico-Educatif
IMP : Institut Médico-Pédagogique
IMPro : Institut Médico-Professionnel
IPP : Incapacité Permanente Partielle
ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

L

LSF : Langue des Signes Française

M

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MTP : Majoration Tierce Personne

P

PCH : Prestation de Compensation du Handicap
PEI : Projet Educatif Individualisé
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PPS : Plan Personnalisé de Scolarisation
PRITH : Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés

R

RAVS : Réseau d'Accompagnement à la Vie Sociale
RQTH : Reconnaissance de la Qualité Travailleur Handicapé
RSA : Revenu de Solidarité Active

S

SAAAIS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire
SAMETH : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAPAD : Service d'Aide Pédagogique à Domicile
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SPE : Service Public de l'Emploi
SPED : Service Public de l'Emploi Départemental
SPER : Service Public de l'Emploi Régional
SSEFIS : Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire
SSESD : Service de Soins et Education Spécialisée à Domicile
SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile
SPASD : Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile

T

TC : Traumatisme Crânien
TH : Travailleur Handicapé

U

UEROS : Unité d'Evaluation de Réentraînement et d'Orientation Sociale
UPI : Unité Pédagogique d'Intégration

V

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Des idées de reportage ?

Contacter :

Coordination Technique du PRITH : Jean Autier

DIRECCTE du Limousin : Philippe Jubeau



HANDICAP & EMPLOI,
NOUVEAUX MÉTIERS, NOUVEAUX HORIZONS !



Grégory Cuilleron, chef cuisinier et créateur d'entreprise, Ambassadeur de l'Agefiph

Participez à nos actions du 16 au 22 novembre 2015